

## **DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **PROGRAMME**

#### **“Premiers Regards, Premiers Pas”**

Pour un éveil artistique et culturel des très jeunes enfants

Année 2020

Conformément au protocole sur l'Eveil artistique et culturel des jeunes enfants signé le 20 mars 2017 entre le ministère de la Culture et le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, la DRAC s'est engagée dans une déclinaison régionale depuis l'été 2017 en développant un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle. La finalité est de permettre à de très jeunes enfants et leurs familles, éloignés de l'offre culturelle, d'accéder à des pratiques artistiques de qualité, de favoriser l'ouverture au monde, de développer des capacités créatives. Également, de concourir à l'élaboration d'une offre de formation structurante pour les personnels de la petite enfance.

#### **Orientations de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France**

Au cours des deux dernières années, l'intervention de la DRAC a visé à :

- Développer et structurer l'offre artistique spécifique
- Soutenir des projets innovants et exemplaires tant d'un point de vue artistique que de l'engagement territorial et partenarial, et à les valoriser
- Renforcer l'information et la formation des acteurs artistiques, des professionnels de la petite enfance et élus

Pour mener cette politique de la petite enfance de façon offensive et structurée et renforcer les objectifs initiaux, la DRAC amplifie son action selon les axes suivants :

- favoriser la collaboration avec les autres partenaires intervenant dans le domaine de la petite enfance tels que les CAF, DRJSCS, DDCS etc. ainsi qu'avec des collectivités territoriales qui en ont la compétence. Cette collaboration pourrait se traduire par des conventions avec des organismes publics (CAF...) ou privés (fondation) et des contrats territoriaux spécifiques et/ou en intégrant cette priorité dans les protocoles avec les conseils départementaux dont c'est la compétence ;
- Elargir cette politique à de nouveaux territoires et l'ouvrir à de nouveaux intervenants artistiques ainsi qu'aux professionnels du domaine « Petite enfance » en rendant l'engagement de la DRAC davantage visible.

Ainsi, le programme intitulé « Premiers Regards, Premiers Pas » proposé par la DRAC est **destiné à soutenir des projets au bénéfice des très jeunes enfants (de la naissance à 3 ans) et de leurs référents professionnels et familiaux** en favorisant notamment les continuum avec le milieu scolaire et territoriaux.

A l'initiative de professionnels des métiers artistiques et culturels, ces projets doivent se construire en partenariat avec des professionnels de la petite enfance et des collectivités territoriales.

## **Contacts**

**Pour toute information concernant ce programme et notamment sur le cahier des charges et le dossier de candidature, vous pouvez contacter Nathalie Simonnet, conseillère en charge de la petite enfance : [nathalie.simonnet@culture.gouv.fr](mailto:nathalie.simonnet@culture.gouv.fr) ou Matias Steffen-Abel, assistant administratif ([matias.abel@culture.gouv.fr](mailto:matias.abel@culture.gouv.fr)).**

Nous vous invitons à consulter le numéro 14 de la revue TERRITOIRES D'EVEIL, spécial Ile de France de France, élaboré avec le soutien de la DRAC Ile de France :

[https://www.enfancemusique.asso.fr/wp-content/uploads/2019/04/territoires\\_eveil\\_14\\_web.pdf](https://www.enfancemusique.asso.fr/wp-content/uploads/2019/04/territoires_eveil_14_web.pdf)

**DRAC Île-de-France**  
Service du Développement et de l'Action Territoriale  
47 rue Le Peletier - 75009 PARIS